

Tarifs

La scolarité inclut les frais de scolarité, le droit d'inscription et les frais et droits de photocopies de partitions. Elle est payable en 10 mensualités maximum d'octobre à juillet. Tout mois commencé est dû.

	Éveil musical	Élèves -25 ans	Élèves +25 ans	Pratique à partir d'un 2 ^e instrument	Cursus d'études sans pratique instrumentale -Forfait annuel-
Familles Vierzonnaises ou non Vierzonnaises mais qui paient un impôt local à Vierzon et pour les lycéens internes ou en formation professionnelle dans l'un des établissements scolaires de la ville de Vierzon (sur présentation d'un justificatif)					
0 à 210	34 €	44 €	65 €	25 €	34 €
211 à 270	35 €	45 €	67 €	30 €	35 €
271 à 350	42 €	60 €	97 €	32 €	50 €
351 à 401	43 €	61 €	99 €	36 €	51 €
402 à 570	53 €	79 €	132 €	38 €	67 €
571 à 620	60 €	94 €	162 €	43 €	82 €
621 à 820	63 €	97 €	165 €	48 €	83 €
821 à 920	70 €	112 €	195 €	54 €	98 €
921 à 971	78 €	127 €	225 €	67 €	113 €
972 à 1300	86 €	144 €	259 €	80 €	130 €
À partir de 1301	106 €	184 €	338 €	85 €	170 €
Non Vierzonnaise ne payant aucun impôt local à vierzon					
	157 €	261 €	470 €	110 €	235 €

Un tarif dégressif familial (parents/enfants) pour les Vierzonnaises et non Vierzonnaises payant un impôt local à Vierzon : 10 % pour deux membres et plus d'une même famille.

Une réduction de 80% pour tous les musiciens appartenant à l'Orchestre d'Harmonie de la Ville de Vierzon (Vierzonnaises ou non Vierzonnaises) et qui souhaitent se perfectionner en suivant les cours dispensés par le conservatoire. En contrepartie, ils sont astreints à participer aux cérémonies officielles, concerts et animations réalisés par l'Orchestre d'Harmonie pour la Ville de Vierzon en fonction d'un calendrier défini annuellement.

Afin d'aider et favoriser l'apprentissage de la musique, il est proposé un tarif de location d'instruments prenant en compte à la fois le niveau de revenus des familles vierzonnaises et le nombre d'enfants du foyer inscrits au conservatoire. Une caution de 70€ est demandée pour chaque location.

Une réduction de 50% est appliquée aux Vierzonnaises et non Vierzonnaises payant un impôt local à Vierzon à partir du 2^e enfant.

Conservatoire de musique

31, avenue Henri Brisson

Bureau ouvert du lundi au vendredi

De 9h à 12h et de 14h à 18h

02 48 75 35 49

CONSERVATOIRE DE MUSIQUE DE VIERZON



conservatoire@ville-vierzon.fr

www.ville-vierzon.fr/conservatoire.html

www.facebook.com/villevierzon

Le mot des élus

Favoriser toutes les pratiques artistiques et susciter les découvertes et les rencontres, c'est la mission que nous assignons au Conservatoire de Vierzon.

Riche de son panel de propositions pédagogiques en constante évolution, notre établissement poursuit sa vocation de formation, diffusion et création artistique, sous l'égide d'une équipe enseignante qualifiée et enthousiaste.

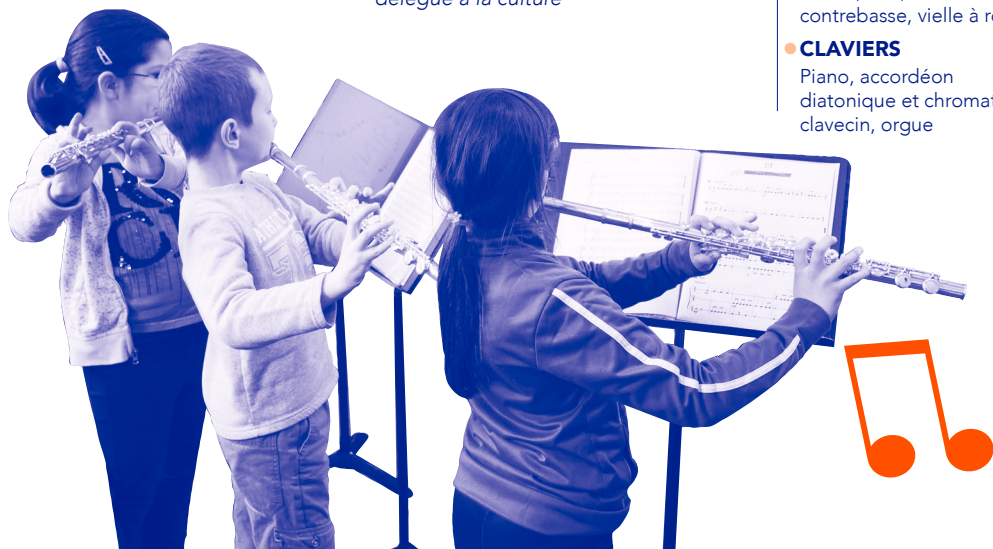
La proposition nouvelle à la rentrée dernière d'une classe d'arts plastiques a été un succès et monte en puissance cette année avec de nouveaux projets. La création d'un atelier commun entre musique et arts plastiques pour les enfants révèle une belle synergie et impulse une dynamique d'arts mêlés intéressante, favorisée par la présence dans un même lieu de plusieurs disciplines, que nous compléterons dans les années à venir.

L'ouverture de notre établissement vers l'extérieur se poursuit afin de faire partager et découvrir ses pratiques artistiques à tous les publics et participe ainsi à la vie culturelle de notre ville et de notre territoire.

Bienvenue au Conservatoire des Arts de Vierzon, pour tous et par tous ! Bonne année où se mêlent culture, apprentissage et plaisir.

Nicolas Sansu,
Maire de Vierzon

Mélanie Chauvet,
Adjointe au maire
délégué à la culture



Le conservatoire de musique accueille près de 505 élèves. Il a une vocation de formation, de diffusion et de création artistique. Il prépare les élèves à l'apprentissage instrumental et vocal dès l'âge de 3 ans ainsi qu'aux adultes.

Les professeurs du conservatoire interviennent aussi dans les écoles, les structures d'accueil de personnes handicapées, à la médiathèque, la crèche multi-accueil, le musée de Vierzon...

Plusieurs associations sont partenaires du conservatoire : l'orchestre d'Harmonie de Vierzon, l'Accordéon de Concert du Berry, La Cantilène, Les Trois Rives, Mikrokosmos et Les Amis des Orgues du Pays de Vierzon.

Les différents départements

● FORMATION MUSICALE

Baby muse 1 et 2, jardin vocal, jardin musical, classes orchestre et formation musicale

● MUSIQUES ACTUELLES

Guitare électrique, guitare basse

● PERCUSSIONS

Batterie, claviers, percussions du monde

● CORDES PINCÉES

Guitare classique

● CORDES FROTTÉES

Violon, alto, violoncelle, contrebasse, vielle à roue

● CLAVIERS

Piano, accordéon diatonique et chromatique, clavecin, orgue

● VOIX

Chant soliste

● VENTS (BOIS)

Flûte traversière, hautbois, clarinette, saxophone

● VENTS (CUIVRES)

Trompette/cornet, tuba

● PRATIQUES COLLECTIVES VOCALES

Chorale intergénérationnelle, chorales (6/9 ans et 10/14 ans), chœur de femmes, atelier chansons

● PRATIQUES COLLECTIVES INSTRUMENTALES

Orchestre à cordes 1^{er} cycle, orchestre à cordes 2^e cycle et 3^e cycle

Orchestre d'Harmonie 1^{er} cycle, orchestre d'Harmonie de Vierzon 2^e et 3^e cycles

Ensemble de musiques de chambre

Ensemble de flûtes

Ensemble de hautbois

Ensemble de clarinettes

Harmonie jazzy basse

Big Band (ensemble de jazz)

Ensemble de musiques traditionnelles

Ensemble de musiques à danser

Ensemble de vielles

Ensemble d'accordéons

Impro jazz

Le nouveau conservatoire se situe au 31, avenue Henri Brisson. Il est constitué de plusieurs espaces d'enseignement (salles de pratiques collectives, salles pour les cours individuels...). C'est aussi un lieu de diffusion et de spectacle, l'auditorium est une salle modulable qui peut accueillir de 200 personnes assises à 400 debout. Les locaux sont accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Le studio d'enregistrement le Not'île est également installé dans les mêmes locaux. Cette structure est adaptée à la pratique des musiques actuelles.

Le cursus au conservatoire

● CYCLE INITIATION

■ Baby Muse 1 : 30 minutes pour les enfants de 3 ans

■ Baby Muse 2 : 45 minutes pour les enfants de 4 ans

■ Jardin Artistique et musical : 45 minutes pour les enfants de 5 ans avec une découverte de la musique en lien avec les arts plastiques

■ Jardin Musical : 45 minutes pour les enfants de 6 ans avec une découverte de 30 minutes de différents instruments

● CYCLE 1

Enfants

■ 1^{ère} et 2^e année : classe orchestre de 1h30 plus 30 mn d'instrument

■ 3^e année : 1h de Formation musicale plus 30 mn d'instrument

■ 4^e année : 1h de Formation musicale plus 30 mn d'instrument

Adultes :

■ 1h de Formation musicale, 30 mn d'instrument et une pratique collective facultative

● CYCLE 2 (COURT)

Pas de formation musicale, 30 minutes d'instrument et une pratique collective obligatoire

● CYCLE 2 (LONG)

Formation musicale d'1h15 ou 1h30, 45 minutes d'instrument et une pratique collective obligatoire

Brevet

Formation musicale d'1h30, 45 minutes d'instrument et une pratique collective obligatoire

● CYCLE 3 (COURT)

Pas de Formation Musicale, 45 minutes d'instrument et une pratique collective obligatoire

● CYCLE 3 (LONG)

Certificat d'études musicales 2h, 1h d'instrument et une pratique collective obligatoire

● CURSUS AMATEUR (NON DIPLÔMANT)

30 minutes d'instrument

